

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Autorité nationale des jeux

**DÉCISION N° 2021-P-042 DU 4 JUIN 2021
PORTANT NOMINATION DU MÉDIATEUR
DE L'AUTORITE NATIONALE DES JEUX**

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux,

Vu le code de la consommation, notamment le Titre I^{er} de son Livre IV ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, notamment ses articles 45-1 et 45-2 ;

Vu le décret n° 2017-677 du 28 avril 2017 portant diverses dispositions relatives à la régulation des jeux en ligne ;

Vu l'avis n° 2021-027 du 3 juin 2021 du collège de l'Autorité nationale des jeux relatif à la nomination du médiateur de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu les autres pièces du dossier,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Denys MILLET est nommé médiateur de l'Autorité nationale des jeux pour une durée de trois ans.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à Monsieur Denys MILLET ainsi qu'à la commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation mentionnée à l'article 615-1 du code de la consommation.

Elle sera publiée sur le site internet de l'Autorité nationale des jeux.

Fait à Paris, le 3 juin 2021.

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux

Isabelle FALQUE-PIERROTIN